



Le service vie associative

La vie associative livryenne est riche de nombreuses initiatives et projets dans des domaines extrêmement variés : sport, culture, solidarité, éducation, citoyenneté. La vitalité du monde associatif participe pleinement de la vie locale.

La ville de Livry-Gargan reconnaît le travail effectué par le formidable engagement des bénévoles. C'est pourquoi la municipalité apporte son soutien aux associations en leur donnant les moyens de réaliser des projets de qualité tout au long de l'année.

Qu'est-ce qu'une association ?

Une association est un regroupement juridique d'au moins deux personnes qui s'engagent par contrat : ce sont les statuts de l'association. Le contenu de ces statuts est libre et rédigé en langue française. On trouve dans les statuts : l'objet et le titre de l'association puis des éléments comme le siège social, la durée, la composition, etc....

[Exemple de statuts d'une association type loi 1901](#)

La ville permet aux associations de se faire connaître des habitants et de communiquer sur leurs projets et les événements qu'elles organisent grâce notamment à [un annuaire en ligne](#).

Demandes de subventions

Les dossiers de demande de subventions 2018 pour les [associations](#) et les [associations sportives](#) sont à remplir et à retourner avant le 30 octobre 2017.

La Direction de la démocratie de proximité et de la vie associative

En Mairie, la Direction de la démocratie de proximité et de la vie associative vous informe, vous assiste et vous conseille. Cette Direction a aussi pour mission de suivre certains de vos projets, notamment s'ils sont montés en partenariat avec la ville. Ce service assure également le suivi de vos demandes de subventions communales et la signature de conventions d'objectifs.

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43